



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

23 - ATTRIBUTION DE BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a communiqué la liste des étudiants Oloronais bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Il convient d'attribuer une bourse communale de 100 € aux étudiants ci-après :

- DAVANCENS Fanny
- EL MELLALI Yazid
- GANDOIN Rayan
- GOMES DE ALMEIDA Chloé
- OXIBAR Blanche
- PIBOULEAU Lucile
- WOJCIECHOWSKI Ina

- FERNANDEZ Y ALDAO Emma
- JOULAIN Clément
- LOPES Annelise
- TORRECILLAS Méryl
- BEN AOUK Chaïma
- BOISSAY Elise
- CALLADO Pierre
- RENAUDET KEMMER Lisa
- USIETO Léa
- USIETO Jeanne
- BARANTHOL Lilian
- GUZMAN Chloé
- HOURIE CLAVERIE Lola
- MIRASSOU Maritxu
- MIRASSOU Lorena
- ANDREYS Ainhoa
- BONDEAUX Maïa
- FERRIERE-HERROU Zoé
- ARRICASTRES Guillaume
- CASAVIELLE Lisa
- MAGROU Jonas
- SAINT-PE Nathan
- MOUTAWAKIL Ayoub
- PUEL Clémence
- JANOT Lou
- MALEPLATE Ainoa

Deux amendements sont proposés par Monsieur Pierre BAHOU, représentant la Liste Citoyenne.

1^{er} Amendement - Remplacer :

"Il convient d'attribuer une bourse communale de 100 € aux étudiants ci-après [...]

Votre assemblée est invitée à :

- APPROUVER le présent rapport,
- VOTER un crédit de 3 300 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2024.

Par :

"Il convient d'attribuer une bourse communale de 132 € aux étudiants ci-après [...]

Votre assemblée est invitée à :

- APPROUVER le présent rapport,
- VOTER un crédit de 4 356 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2024."

Motifs :

Depuis au moins 2012 (nous n'avons pas pu consulter les délibérations antérieures), le montant de ces bourses communales d'enseignement supérieur est resté nominalement à 100 € courants. Compte tenu de l'évolution générale des prix, cela représente donc une diminution de près d'un tiers du pouvoir d'achat réel de ces bourses (source : INSEE - Série chronologique de l'indice des prix à la consommation) leur conférant un caractère de plus en plus symbolique. Cet amendement

visé donc à rétablir le pouvoir d'achat de ces bourses communales au niveau qui était le leur en 2012.

Pour ces étudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux, cet enjeu est tout sauf anecdotique dans la mesure où il représente un à deux mois d'abonnement à des transports en commun, un à deux ouvrages bibliographiques de référence, ou encore une trentaine de repas à 1 € dans les restaurants universitaires.

Cet amendement est proposé au vote et rejeté à la majorité par le Conseil municipal avec **20 voix contre ; 1 voix pour** (M. Pierre BAHOU) ; **et 11 absentions** (Mme Dominique QUEHEILLE, M. Saïd SOUITA, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, et M. Clément SERVAT).

2 ème amendement - Ajouter après :

"Il convient d'attribuer une bourse communale de xxx €,

Les mots suivants :

"dont le montant sera indexé chaque année sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation mesuré par l'INSEE avec une évolution minimale de 0 %."

Motifs :

Même inspiration que pour l'amendement précédent, il s'agit d'éviter pour l'avenir l'érosion du pouvoir d'achat de ces bourses communales, a fortiori pour des étudiants dont la structure du budget est particulièrement exposée à l'inflation : alimentation, transports.

Préciser que l'évolution minimale est de 0 % constitue une garantie contre les risques rares mais possibles de déflation qu'il s'agit de ne jamais aggraver.

Après échanges, cet amendement est retiré. La proposition qu'il porte sera étudiée en commission Ecole - Jeunesses.

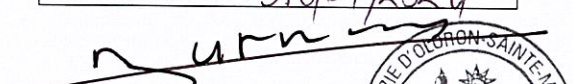

Madame Sabine SALLE sort et ne participe pas au vote.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

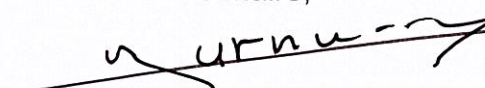
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** un crédit de 3 300 € à prendre sur ceux inscrits au Budget Primitif 2024.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 18/07/2024

Le Maire,


Bernard UTHURRY
